



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 17 octobre 2014

Le vendredi 17 octobre 2014, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 octobre 2014, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : M. Patrice BOULAY

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI (à compter de 20h43), M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Alain BARBERYE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés : Mme Sylvie JOARY par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sabrina HERRICHE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés : Mme Jeannette M'BANI (jusqu'à 20h43)

Absents : Mme Nadia KARAKAC

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
M. Patrice BOULAY est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE retire le point suivant porté à l'ordre du jour :

7/ Intercommunalité

Avis de la commune concernant le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France

1 / Compte rendu

Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2014

Mme Jeannette M'BANI arrive en séance à 20h43.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2014. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 6 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 10 – Concession dans le cimetière : 9. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur - Réserve Parlementaire 2015

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de 10 Tableaux Numériques Interactifs (TNI) pour les écoles élémentaires de Villiers le Bel et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Garantie d'emprunts à EFIDIS : opération de construction de 62 logements dans le quartier de la Cerisaie

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU la demande formulée par la société EFIDIS Groupe SNI qui sollicite la garantie à 100% de la Ville pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 5 743 741 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 62 logements collectifs neufs dans le quartier La Cerisaie à Villiers-Le-Bel.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à garantir les emprunts de la société EFIDIS Groupe SNI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de 4 emprunts d'un montant total de 5 743 741 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de 62 logements collectifs neufs dans le quartier La Cerisaie à Villiers-Le-Bel.

Article 2 : Les caractéristiques financières des Prêts sont les suivantes :

Prêts PLUS :

Montant du prêt PLUS : 3 512 640 €
Durée d'amortissement : 40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A en vigueur à la date du contrat + 0,6%

Montant du prêt PLUS FONCIER : 1 494 505 €
Durée d'amortissement : 50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A en vigueur à la date du contrat + 0,6%

Prêts PLAI :

Montant du prêt PLAI : 545 854 €
Durée d'amortissement : 40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A en vigueur à la date du contrat - 0,2%

Montant du prêt PLAI FONCIER : 190 742 €
Durée d'amortissement : 50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A en vigueur à la date du contrat - 0,2%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de

ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par EFIDIS Groupe SNI, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à EFIDIS Groupe SNI pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et EFIDIS Groupe SNI. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 5 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Logement

Autorisation de signature - Convention de réservation de 12 logements locatifs entre la ville et EFIDIS

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de réservation de 12 logements locatifs Ville de Villiers-le-Bel / EFIDIS,

VU les conditions financières des prêts contractés,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de réservation entre la ville de Villiers-le-Bel et EFIDIS relative à l'opération de construction de 62 logements collectifs neufs dans le quartier La Cerisaie à Villiers-Le-Bel. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Logement

Autorisation de signature - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain sur le ' Village ', centre ancien de Villiers-le-Bel

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Maire n°123/2013, du 28 mai 2013 relative au lancement de l'étude pré-opérationnelle OPAH RU et études urbaines,

VU la proposition de convention « OPAH RU Village »,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain du Village pour la période 2015-2019 ainsi que tous documents afférents. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Intercommunalité

Avis de la commune concernant le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile de France

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

8/ Culture

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise (saison 2014/2015),
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,
 VU l'avis de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 9 octobre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Val d'Oise (saison 2014/2015). (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9 / Culture

Convention d'objectifs Ateliers d'éveil musical 2014/2015 avec l'association du Conservatoire de musique

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

VU l'avis de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 9 octobre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2015 avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel.

- AUTORISE M. le Maire à verser à l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel pour l'année 2014, une subvention de 2 850 € TTC correspondant à l'activité menée du 23 septembre au 31 décembre 2014 et pour l'année 2015, une subvention de 8 522.40 € TTC correspondant à l'activité qui sera menée du 1er janvier au 30 juin 2015 (Le montant de la subvention 2015 pourra être revu en fonction du bilan qualitatif et quantitatif fourni par l'Association).

- AUTORISE M. le Maire à prendre en charge les frais de communication relatifs à cette activité dont le montant n'excédera pas 500 € TTC ainsi que le renouvellement de certains équipements nécessaires au bon fonctionnement de cette activité dont le montant n'excédera pas 700 € TTC. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10 / Politique de la ville

Dispositif CLAS 2014/2015 - Demande de subventions à l'Etat (ACSE) et à la CAF

Intitulé de l'action	Porteur	Nombre de groupes	Coût global de l'action	Subvention Etat demandée	Subvention CAF accordée
Projet CLAS 2014-2015	Maison de quartier S. Allende	5	51 984 €	8 000 €	11 770 €
Accompagnement scolaire des collégiens	Mission Jeunesse	2	10 052 €	3 500 €	3 268 €
Projet CLAS 2014-2015	Maison de quartier C. Claudel	5	42 940 €	12 000€	11 770 €
MOSAÏQUE : un contrat partagé d'accompagnement à la scolarité	Maison de quartier B. Vian	5	53 020€	8 500 €	9 416 €
Total		17	157 996€	32 000 €	36 224€

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,
 VU l'avis de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 9 octobre 2014,

- APPROUVE les actions communales exposées ci-dessus et envisagées en 2014/2015 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 36 224 € et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat - ACSE de 32 000 € et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Jeunesse

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet " Lutte contre le décrochage - Protocole de sécurisation des parcours : Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition"

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- ADOPTE la fiche action jointe à la présente délibération ainsi que le budget prévisionnel afférent,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 16 500 euros pour le projet « Auteur (e) de mon avenir » . (Rapporteur : M. Faouzi BRIKH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Personnel

Création d'un poste d'attaché pour assurer les fonctions de "Responsable de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne"

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2001 créant le poste de « Responsable du Service Habitat/Logement »
 VU le tableau des emplois,
 VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 septembre 2014,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2001 créant le poste de « Responsable du Service Habitat/Logement »,

- APPROUVE la création du poste d'attaché territorial précité,

- DIT que les conditions d'accès sont les suivantes :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de niveau II en Urbanisme ou Habitat et/ou justifier d'une expérience dans la conduite des dispositifs de l'habitat,

- DIT que ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle, en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions prévues par la loi (article 3-3-2°),

- DIT que la rémunération sera basée sur la grille indiciaire d'attaché,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ *Personnel*

Autorisation de signature - Convention de mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014.

- APPROUVE la poursuite du recours à un(e) assistant(e) social(e) pour le personnel communal,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération, selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition à raison de 2 permanences par mois au maximum (1 permanence correspondant à 8 heures soit à 1 matinée de 5 rendez-vous et 1 après-midi de travail administratif) et d'un forfait d'1h30 par permanence pour la gestion des appels/courriers par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne,
 - Participation aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à raison du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit en 2014 : 48.00 € pour les collectivités non affiliées,
 - Permanences assurées dans les locaux de la Collectivité, soit au Foyer Raymond Labry.
- DECIDE d'imputer la dépense sur les crédits autorisés à cet effet au budget. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Marché de travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et des Loisirs et de l'avenue du champ Bacon

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics, notamment ses article 33 et suivants,
VU les décisions de la Commission d'appel d'offres réunies les 17 septembre et 1er octobre 2014,
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et de l'avenue du champ Bacon avec les entreprises et pour les montants suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
1	VRD / Maçonneries / Mobilier	Emulithe Cochery	1.746.805,10 € HT, option n°2 comprise
2	Eclairage public / Basse tension / Câblage téléphonique	Prunevieille	364.152,73 € HT
3	Serrureries	Environnement Services	218.139,01 € HT

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant</i>
4	Plantations	Vert Limousin	300.997,24 € HT

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ *Travaux*

Travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et des Loisirs - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le programme de travaux d'aménagement de l'entrée du Parc des Sports et des Loisirs. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Travaux*

Rénovation urbaine du Quartier de la Cerisaie, gestion des eaux pluviales - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général du Val d'Oise.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général du Val d'Oise pour les travaux de rénovation urbaine du Quartier de la Cerisaie - gestion des eaux pluviales. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ *Foncier*

Autorisation de signature - Protocole d'accord foncier entre la ville et OSICA

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier de la Cerisaie signée en date du 9 avril 2009,

VU le projet de protocole d'accord foncier relatif à l'opération de rénovation urbaine du quartier Cerisaie/DLM,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- APPROUVE les termes du protocole d'accord foncier, entre la Ville et OSICA, qui fixe les conditions de cession des terrains appartenant à OSICA, préalablement à la réitération des ventes en la forme authentique.

- INDIQUE que ces acquisitions auront lieu moyennant l'euro symbolique.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit protocole d'accord foncier ainsi que tous documents y afférents. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Foncier**Cession d'une partie de la parcelle AD n° 841 à M. TOMAZ**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 31 juillet 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 6 octobre 2014,

- DECIDE de céder à M. TOMAZ une partie de la parcelle cadastrée AD n° 841, pour une superficie de 14 m², au prix symbolique de 1 €,

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Foncier**Cession des parcelles communales cadastrées AT n° 182 et 240 pour parties, sises 19-23 rue des 9 Arpents**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2013 portant sur les échanges fonciers sans soulte entre la Commune et la SA d'HLM EFIDIS,

VU l'avis de France Domaine en date du 10 juin 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 2 octobre 2014,

- DECIDE de céder à la SA d'HLM EFIDIS, une partie des parcelles communales cadastrées AT n° 182 et 240, sises 19-23 rue des 9 arpents, d'une superficie de 1 900 m², au prix de 458 250€ HT pour 1 950 m² de surface de plancher afin de réaliser un programme de 32 logements.

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la cession de ces parcelles (promesse de vente, acte authentique de vente ...). (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 2 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



24 OCT. 2014